

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds commun de placements « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du Fonds commun de placements « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Melle Leila Bchir

BILANS COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION	NOTE	31/12/2015	31/12/2014	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 084 024,866	2 597 324,841
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 521 430,632	2 245 745,926
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		562 594,234	351 578,915
AC2	DISPONIBILITES	AC2	23 860,904	13 170,845
AC2-A	DISPONIBILITES		23 860,904	13 170,845
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16 173,828	305,145
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		16 173,828	305,145
TOTAL ACTIF			3 124 059,598	2 610 800,831
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 543,298	1 510,069
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	12 876,926	2 098,357
TOTAL PASSIF		PA	14 420,224	3 608,426
ACTIF NET			3 109 639,374	2 607 192,405
CP1	CAPITAL	CP1	3 020 038,677	2 546 565,972
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	89 600,697	60 626,433
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		20,902	15,791
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		90 237,322	30 119,141
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-657,527	30 491,501
ACTIF NET			3 109 639,374	2 607 192,405
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 124 059,598	2 610 800,831

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION		Note	31/12/2015	31/12/2014
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	117 496,622	44 202,223
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		97 337,500	35 611,310
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		20 159,122	8 590,913
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	0,000	0,291
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,291
	REVENUS DES PLACEMENTS		117 496,622	44 202,514
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-18 918,413	-8 604,426
	REVENU NET DES PLACEMENTS		98 578,209	35 598,088
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-8 340,887	-5 478,947
	RESULTAT D'EXPLOITATION		90 237,322	30 119,141
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-657,527	30 491,501
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		89 579,795	60 610,642
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		657,527	-30 491,501
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-317 340,051	222 331,412
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		19 217,397	15 176,058
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-5 346,585	-4 092,254
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-213 231,917	263 534,357

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2015

DESIGNATION		31/12/2015	31/12/2014
		Montant en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-213 231,917	263 534,357
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	90 237,322	30 119,141
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-317 340,051	222 331,412
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	19 217,397	15 176,058
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-5 346,585	-4 092,254
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-76 897,000	-27 155,894
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	792 575,886	1 507 311,445
	SOUSCRIPTIONS	2 031 024,203	1 663 496,969
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 445 900,000	1 279 100,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	540 554,814	349 032,944
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	28 508,307	1 477,175
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	16 061,082	33 886,850
	RACHATS	-1 238 448,317	-156 185,524
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-882 200,000	-118 500,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-327 312,870	-33 899,925
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-12 216,838	-390,250
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.(R)	-16 718,609	-3 395,349
	VARIATION DE L'ACTIF NET	502 446,969	1 743 689,908
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 607 192,405	863 502,497
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	3 109 639,374	2 607 192,405
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	18 507	6 901
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	24 144	18 507
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	140,876	125,127
B-	FIN DE L'EXERCICE	128,795	140,876
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-6,25%	15,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2015 AU 31.12.2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bon de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions admises à la cote:

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en bons de trésor assimilables sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Droits rattachés		2.608.138,634	2,521.430,632	81,08
ADWYA	17 000	112.411,890	107.474,000	3,46
ARTES	4 600	32.679,588	27.719,600	0,89
ASSAD	10,000	73.930,301	52.790,000	1,70
ATB	10 000	42.507,520	41.970,000	1,35
ATL	27 200	69.495,909	76.840,000	2,47
ATTIJ BANK	8 300	172.641,828	199.440,700	6,41
BIAT	2 500	186.862,927	185.557,500	5,97
BNA	2 400	16.465,798	26.539,200	0,85
BT	3 500	30.803,706	31.500,000	1,01
CARTHAGE CEMENT	88 724	184.505,551	118.269,092	3,80
CIL	3 100	29.332,232	45.396,400	1,46
CIMENTS DE BIZERTE	5 840	37.550,027	18.343,440	0,59
CITY CARS	7 300	83.533,640	97.111,900	3,12
DELICE HOLDING	3 000	39.943,000	39.801,000	1,28
ENNAKL	8 000	79.686,239	93.504,000	3,01
ESSOUKNA	4 000	22.112,267	15.576,000	0,50
EURO-CYCLES	4 000	64.952,030	136.548,000	4,39
MAG GEN	2 600	64.356,300	59.488,000	1,91
MONOPRIX	8 500	142.406,292	119.042,500	3,83
MPBS	8 000	51.354,393	40.752,000	1,31
ONE TECH HOLDING	18 000	127.385,796	125.820,000	4,05
PGH	12 700	67.954,044	61.976,000	1,99
SERVICOM	3 300	49.148,620	20.255,400	0,65
SFBT	10 600	157.548,542	236.910,000	7,62
SIMPAR	3 900	186.986,247	129.199,200	4,15
SOTEMAIL	28 000	67.864,000	71.260,000	2,29
SOTUVER	22 000	95.205,239	63.668,000	2,05
TL	2 400	50.487,414	40.860,000	1,31
TPR	38 500	159.571,494	120.235,500	3,87
UADH	6 000	39.000,000	43.416,000	1,40
UIB	4 200	60.785,800	66.007,200	2,12
DA ADWYA (1/12)	17 000	8.670,000	8.160,000	0,26
Emprunts d'Etat (BTA)		550.394,549	562.594,234	18,09
BTA 5,25-03/2016	100	100.070,000	103.476,027	3,33
BTA 6,75-07/2017 (10 ANS)	1	1.110,000	1.135,890	0,04
BTA 5,50% 10/2018	292	286.468,000	289.319,199	9,30
BTA 5,50-03/2019 (10 ANS)	22	22.733,549	23.518,556	0,76
BTA 5,50% 02/2020	15	14.550,000	15.134,055	0,49
BTA 6% AVRIL 2024	130	125.463,000	130.010,507	4,18
Total portefeuille titres		3.158.533,183	3.084.024,866	99,18

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2014	2,361,398.426	5,294.366	230,632.049	2,597,324.841	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1,367,098.610			1,367,098.610	
Achat emprunt d'Etat (BTA)	460,781.000			460,781.000	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-774,073.853			-774,073.853	19,088.097
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-38,811.600			-38,811.600	
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	-217,859.400			-217,859.400	0.000
* Variation des plus ou moins values latentes sur titres			-317,340.051	-317,340.051	
* Variations des intérêts courus		6,905.319		6,905.319	
Solde au 31 décembre 2015	3,158,533.183	12,199.685	-86,708.002	3,084,024.866	19,088.097

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **117.496,622 Dinars** au 31/12/2015, contre **44.202,223 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des actions	97.337,500	35.611,310
Dividendes	97.337,500	35.611,310
Revenus des Emprunts d'Etat (BTA)	20.159,122	8.590,913
Intérêts courus	10.199,466	4.073,785
Intérêts échus	9.959,656	4.517,128
TOTAL	117.496,622	44.202,223

AC2- Note sur les disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **23.860,904 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent présentement, **un solde nul** au 31/12/2015, contre **0,291 Dinars** au 31/12/2014.

Revenus des Bons du Trésor	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts échus	0,000	0,291
Total	0,000	0,291

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015, à **16.173,828 Dinars**, contre **305.145 Dinars** au 31/12/2014 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	500,053	305,145
Les sommes à l'encaissement/vente Titres	15.673,775	0,000
Total	16.173,828	305,145

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015, à **18.918,413 Dinars**, contre **8.604,426 Dinars** au 31/12/2014, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	9.459,203	4.301,413
Rémunération du dépositaire	3.153,070	1.433,805
Rémunération des distributeurs	6.306,140	2.869,208
Total	18.918,413	8.604,426

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **8.340,887 Dinars**, contre **5.478,947 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	3.161,276	1.437,510
Rémunération CAC	5.174,891	4.041,437
Frais Divers Bancaires	4,720	0,000
Total	8.340,887	5.478,947

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **14.420,224 Dinars** contre **3.608,426 Dinars** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA 1	Opérateurs créditeurs	1.543,298	1.510,069
PA 2	Autres créditeurs divers	12.876,926	2.098,357
	TOTAL	14.420,224	3.608,426

PA 1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à **1.543,298 Dinars** contre **1.510,069 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	771,649	755,032
Dépositaire	257,216	251,677
Distributeurs	514,433	503,360
Total	1.543,298	1.510,069

PA 2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **12.876,926 Dinars** contre **2.098,357 dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	256,965	246,032
Redevance CMF	257,889	252,325
Sommes à régler	9.196,615	0,000
Honoraires CAC	3.165,457	1.600,000
Total	12.876,926	2.098,357

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015, se détaillent comme suit :

	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
Montant	: 1.850.700,000 Dinars	: 690.100,000 Dinars
Nombre de titres émis	: 18.507	: 6.901
Nombre de porteurs de parts	: 159	: 23
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	: 1.445.900,000 Dinars	: 1.279.100,000 Dinars
Nombre de titres émis	: 14.459	: 12.791
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	: 882.200,000 Dinars	: 118.500,000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 8,822	: 1.185
<u>Capital</u>	: 3.020.038,677 Dinars	: 2.546.565,972 Dinars
Montant en nominal	: 2.414.400,000 Dinars	: 1.850.700,000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	: 605.638,677 Dinars	: 695.865,972 Dinars
Nombre de titres	: 24.144	: 18.507
Nombre de porteurs de parts	: 232	: 159

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **605.638,677 Dinars** au 31/12/2015, contre **695.865,972 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
Sommes non distribuables au des exercices antérieurs	695.865,972	147.317,737
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-303.469,239	233.415,216
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-317.340,051	222. 331,412
+/- values réalisées sur cession de titres	19.217,397	15.176,058
Frais de négociation de titres	-5.346,585	-4.092,254
2- Régularisation des sommes non distribuables	213.241,944	315.133,019
Aux émissions	540.554,814	349.032,944
Aux rachats	-327.312,870	-33.899,925
Sommes non distribuables	605.638,677	695.865,972

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs,

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat distribuable de l'exercice	90.237,32	30.119,141
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-657,527	30.491,501
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	20,902	15,791
Sommes Distribuables	89.600,697	60.626,433

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,866	2,388	5,180	4,252
Charges de gestion des placements	-0,784	-0,465	-0,577	-0,639
Revenu net des placements	4,083	1,923	4,603	3,613
Autres charges d'exploitation	-0,345	-0,296	-0,482	-0,306
Résultat d'exploitation	3,737	1,627	4,121	3,307
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,027	1,648	-0,342	-0,315
Sommes distribuables de l'exercice	3,711	3,275	3,779	2,992
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,027	-1,648	0,342	0,315
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-13,144	12,013	-9,697	-5,785
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,796	0,820	-1,904	-0,728
Frais de négociation de titres	-0,221	-0,221	-0,269	-0,038
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-12,570	12,612	-11,870	-6,551
Résultat net de l'exercice	-8,832	14,240	-7,749	-3,244
Résultat non distribuable de l'exercice	-12,570	12,612	-11,870	-6,551
Régularisation du résultat non distribuable	0,053	3,641	0,629	-0,226
Sommes non distribuables de l'exercice	-12,517	16,253	-11,241	-6,777
Distribution des dividendes	-3,275	-3,779	2,992	3,066
Valeur Liquidative	128,795	140,876	125,127	135,581

4-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	0,603%	0,598%	0,412%	0,399%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,266%	0,381%	0,344%	0,191%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,854%	2,095%	2,943%	2,067%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles,

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds,

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % TTC par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

4.3.3 Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu,